

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
26/10/18	26/10/18	F01118P0247

1. Intitulé du projet

Opération immobilière 53 avenue du maréchal Foch - Chelles (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COFFIM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DELLA PATRONA Baptiste

RCS / SIRET

3 5 3 5 7 5 0 5 3 0 0 0 7 2

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39 - a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le lieu est actuellement occupé par une station-service et un garage, qui seront démolis entièrement.

L'opération vise la réalisation de 5 bâtiments répartis ainsi :

- 1 résidence étudiante sociale
- 1 résidence pour personnes âgées
- 3 bâtiments de logements en accession
- Commerces en pied d'immeuble
- Parking en infrastructure

4.2 Objectifs du projet

Le projet est établi en concertation avec les services de la ville de Chelles. Le projet a pour vocation de :

- créer une entrée de ville qualitative avec un programme mixte et des espaces verts travaillés, remplaçant une station-service et un garage
- urbaniser le quartier en permettant l'installation de nouveaux occupants et de commerces
- assurer l'hébergement des étudiants
- assurer l'hébergement des personnes âgées
- densifier raisonnablement la parcelle existante :
 - . en créant des percées visuelles entre chaque bâtiment
 - . en réalisant, avec un paysagiste, des espaces verts comportant une trentaine d'arbres
 - . en créant une circulation interne partagée entre voitures et piétons qui sera rétrocédée à la ville

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en 2020 ou 2021 et dureront 30 mois environ. Ils feront l'objet d'un marché comprenant le respect de la charte « chantier propre ». Ils nécessiteront la démolition des éléments présents sur le site. Les déblais pollués seront orientés en centres de traitement adaptés.

Ils seront potentiellement réalisés en deux phases :

- Phase 1: la résidence étudiante sociale, les commerces et une partie des logements en accession
- Phase 2: la résidence pour personnes âgées et le solde des logements en accession

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nature des commerces reste encore à déterminer.

Prévisionnellement, la résidence pour personnes âgées ainsi que la résidence étudiante sociale seront gérées par une filiale du groupe RESIDE ETUDES. Les espaces verts seront gérés par la copropriété afin de les maintenir en bon état d'usage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire non déposé à ce jour

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
• 1 résidence étudiante sociale	136 logements (4 135 m2)
• 1 résidence pour personnes âgées	109 logements (6 611 m2)
• 3 bâtiments de logements en accession	164 logements (10 299 m2)
• commerces en pied d'immeuble	1 500 m ² environ
• superficie globale du projet	22 800 m ² de SDP
• terrain d'assiette	7302 m ²
• nombre de parkings	265 places
• hauteur des bâtiments	R+4+attique

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

53 avenue du Maréchal Foch - 77500
Chelles

Parcelles cadastrale 163 et 164
Section cadastrale BL

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 34' 31" 1E Lat. 48° 52' 08" 6N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Chelles (77500)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chelles est concernée par l'arrêté préfectoral 91 DAE CV 143 du 18 octobre 1991 portant approbation du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Chelles – Le Pin (PEB). Le projet ne se situe pas dans un secteur affecté par le bruit de l'aérodrome. Voir annexe 7
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de projet se situe au sein d'une enveloppe de classe 3 selon la DRIEE: Les "zones de classe 3, zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser." Le SDAGE Seine-Normandie ne recense pas de zone humide sur le site de projet. Voir annexe 7

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRI), de la vallée de la Marne. (La commune est également couverte par un PSS N°94-608 du 13/07/1994 (Plan des surfaces submersibles) "vallée de la Marne - marne aval") - PPRN mouvements de terrain, lié au phénomène de retrait/gonflement des argiles Voir annexe 7 PPRI prescrit le 5 février 2007 PPRN mouvements de terrain prescrit le 11 juillet 2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base de donnée BASOL, le secteur de projet n'est pas situé dans un site pollué. Une étude géotechnique a cependant révélé la présence de pollution dans les sols (Voir annexe 8)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chelles est identifiée en zone de Répartition des Eaux (ZRE) au titre de l'aquifère « Albien ». Voir annexe 7
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone Natura 2000 directive oiseaux n° FR1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis" à 1,10km . - Zone Natura 2000 directive habitats n°FR1100819 "Bois de Vabres-sur-Marne" à 4km. Voir annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures seront prises pour ne pas impacter la masse d'eau souterraine au droit du site, voir annexes 8 et 9.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais, en fonction de leur nature et de leur composition, seront envoyés vers une installation de stockage de déchets inertes ou, lorsque leur composition ne le permet pas, orientés en bio-centre ou dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). En traitant les sols pollués, le projet aura donc un impact positif. Voir annexe 9 Les déchets issus de la démolition seront traités en privilégiant la réutilisation et le recyclage après repérage des matériaux pouvant contenir de l'amiante.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (hors site). L'aménagement des espaces verts nécessitera un apport de terre végétale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- La nature et la situation géographique du projet ne remettent pas en cause les continuités écologiques ou les espaces naturels protégés. Voir annexe 7 - Les travaux pourront occasionner une perturbation ponctuelle et localisée de la faune locale (pendant 30 mois environ). La zone étant très urbanisée et sans réel intérêt écologique faunistique ou floristique, les impacts seront limités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant la ZSC "Bois de Vaires-sur-Marne", aucun habitat inscrit à l'annexe I de la directive habitat n'est présent au lieu du projet (Milieux humides, forêt alluviale...). Concernant la ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis", aucun habitat favorable aux oiseaux n'est présent sur le site du projet. - Des fronts bâtis séparent le projet des sites Natura 2000, aucune continuité ne permet aux espèces déterminantes de se déplacer jusqu'à la zone de projet. - Aucun défrichage/abattage ne sera réalisé

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur une zone à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Aléa Inondation - "Crue à débordement lent de cours d'eau": Crue de forte probabilité selon le TRI Métropole Francilienne - Aléa "retrait gonflement des argiles" : Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'analyse des enjeux sanitaires réalisée sur le site (annexe 8) conclut, à partir des concentrations mesurées dans les gaz du sol et les eaux souterraines lors des campagnes de novembre 2016 et de septembre 2017, que les risques sanitaires liés à la pollution des sols sont acceptables pour les cibles retenues. Concernant les risques sanitaires liés à la RD934, l'implantation d'espaces verts permettra de lutter contre la pollution atmosphérique localisée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la phase travaux ainsi qu'en phase d'exploitation (nouveaux habitants et engins de chantier), le projet engendrera un trafic supplémentaire limité. La station de RER C "Chelles-Gournay" se situe à 10 minutes de marche et la future ligne 16 passera par cette gare en 2030, ce qui limitera les déplacements en voiture des futurs habitants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Proximité de la RD934, infrastructure routière de catégorie 3, une bande de 100 m de chaque côté de la voie est considérée comme affectée par le bruit. Les bâtiments d'habitation respecteront l'isolement acoustique minimum déterminé par les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité susceptible d'engendrer des nuisance olfactives n'est prévue sur le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux la nuit, donc pas d'émissions lumineuses.</p> <p>En phase exploitation, la zone étant en milieu très urbanisé, elle est d'ores et déjà éclairée la nuit. Les quelques éclairages nocturnes prévus par le projet n'engendreront donc pas d'impacts supplémentaires.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité susceptible d'engendrer des rejets dans l'air n'est prévue sur le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- Rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées.</p> <p>Les eaux usées seront collectées dans le réseau d'assainissement communal, dimensionné à cet effet.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées dans le réseau communal également.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront gérés par les entreprises intervenantes conformément à la charte "chantier propre" mise en place par l'aménageur. Le maître d'ouvrage sera attentif à sa mise en œuvre.</p> <p>En phase exploitation, les futurs habitants engendreront des ordures ménagères et déchets assimilés, qui seront pris en charge par un prestataire du SIETREM, Polyamon Derichebourg Environnement.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments s'intégreront dans la trame bâties et respecteront les prescriptions architecturales du PLU. Bien que très proche du périmètre de protection du château de Gournay sur Marne, le projet ne se situe pas dans un rayon de 500m autour d'un monument historique. Voir annexe 7 Aucun site archéologique n'est recensé à proximité du secteur de projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet se situe sur une parcelle déjà construite, dans un tissu urbain dense et donc de faible qualité écologique. Aucune consommation d'espace naturel ou agricole n'aura lieu. Aucun site naturel ne sera impacté.

Lors de la phase travaux, toutes les mesures de sécurité et de limitation des nuisances seront mises en place (Charte chantier propre). Les impacts liés au chantier seront très localisés et limités dans le temps.

Les enjeux principaux du projet sont liés au risque d'inondation et à la pollution des sols, des études géotechniques et de pollution ont été réalisées. En découlent des préconisations qui seront suivies par le maître d'ouvrage lors des différents travaux.

- Excavation des terres polluées et traitement en centre spécifique
- Apport de terre saine pour les espaces non bétonnés
- Mise en place de protection des sous-sols contre le risque de remontée de nappe (cuvage etc.)
- etc... Voir annexes 7,8 et 9.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments communiqués ci-avant, le projet n'est pas à risque pour l'environnement que ce soit en phase d'exécution ou d'exploitation. Les enjeux environnementaux liés au risque d'inondation et à la pollution des sols ont bien été pris en compte et seront traités. (Annexe 7,8 et 9).

Il devrait donc être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: "Notice d'impact" Annexe 8: "Etude géotechnique" Annexe 9: "Etudes de pollution"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

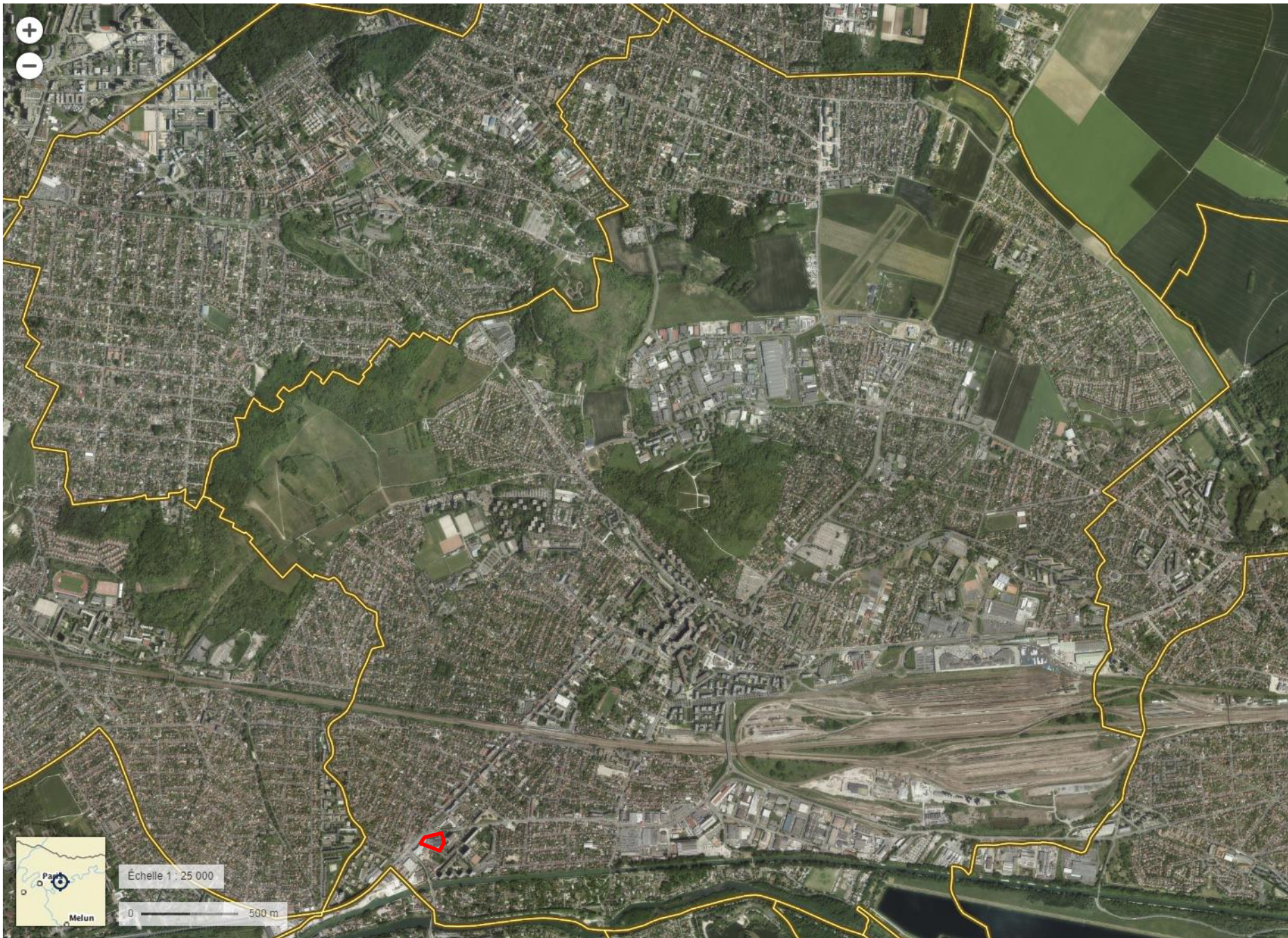


Fait à Paris

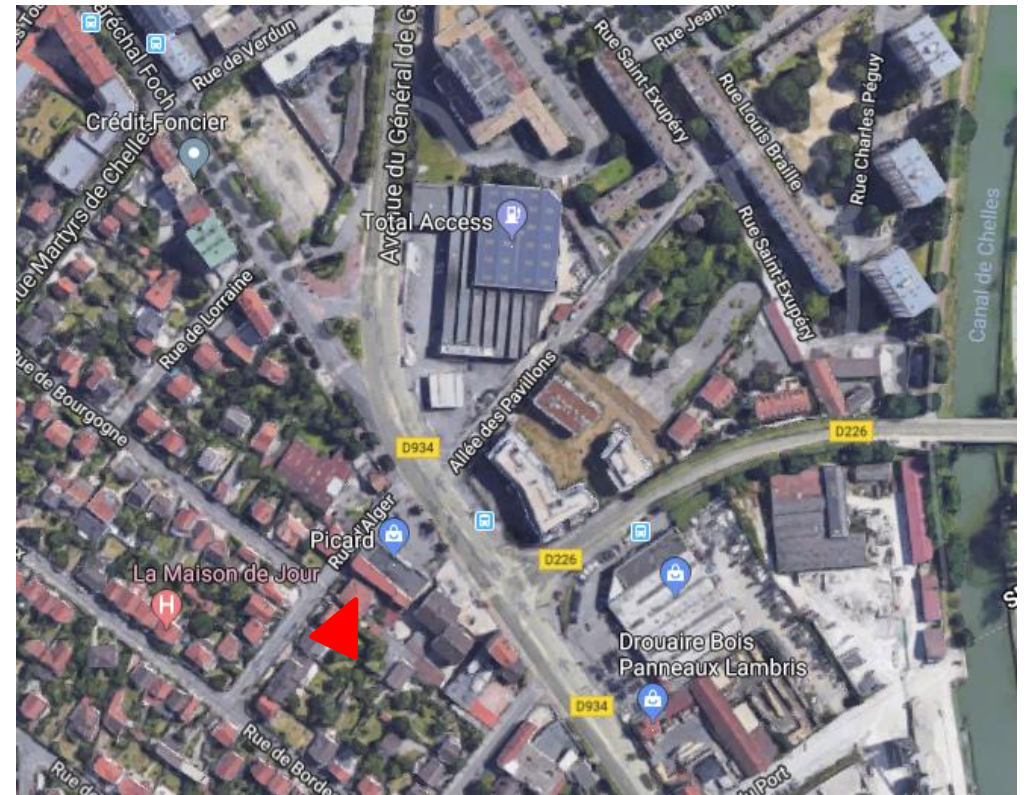
le, 26/10/2018

Signature


COFFIM
15 Avenue d'Eylau - 75016 PARIS
☎ 01 40 72 99 99
☎ 01 40 72 62 62
SAS COFFIM au capital de 3.168.000 €
353 575 053 RCS Paris



ANNEXE 3. PHOTOGRAPHIES



Vue proche des abords du projet depuis le Sud – Juillet 2018



Autres photos prises depuis le Sud – vues proches (16/10/18)



Vue proche des abords du projet depuis le Nord-Ouest – Juillet 2018



Vue proche depuis l'avenue du général de Gaulle – (16/10/18)

Paysage de Chelles, entité « Plaine alluviale habitée » - 2018



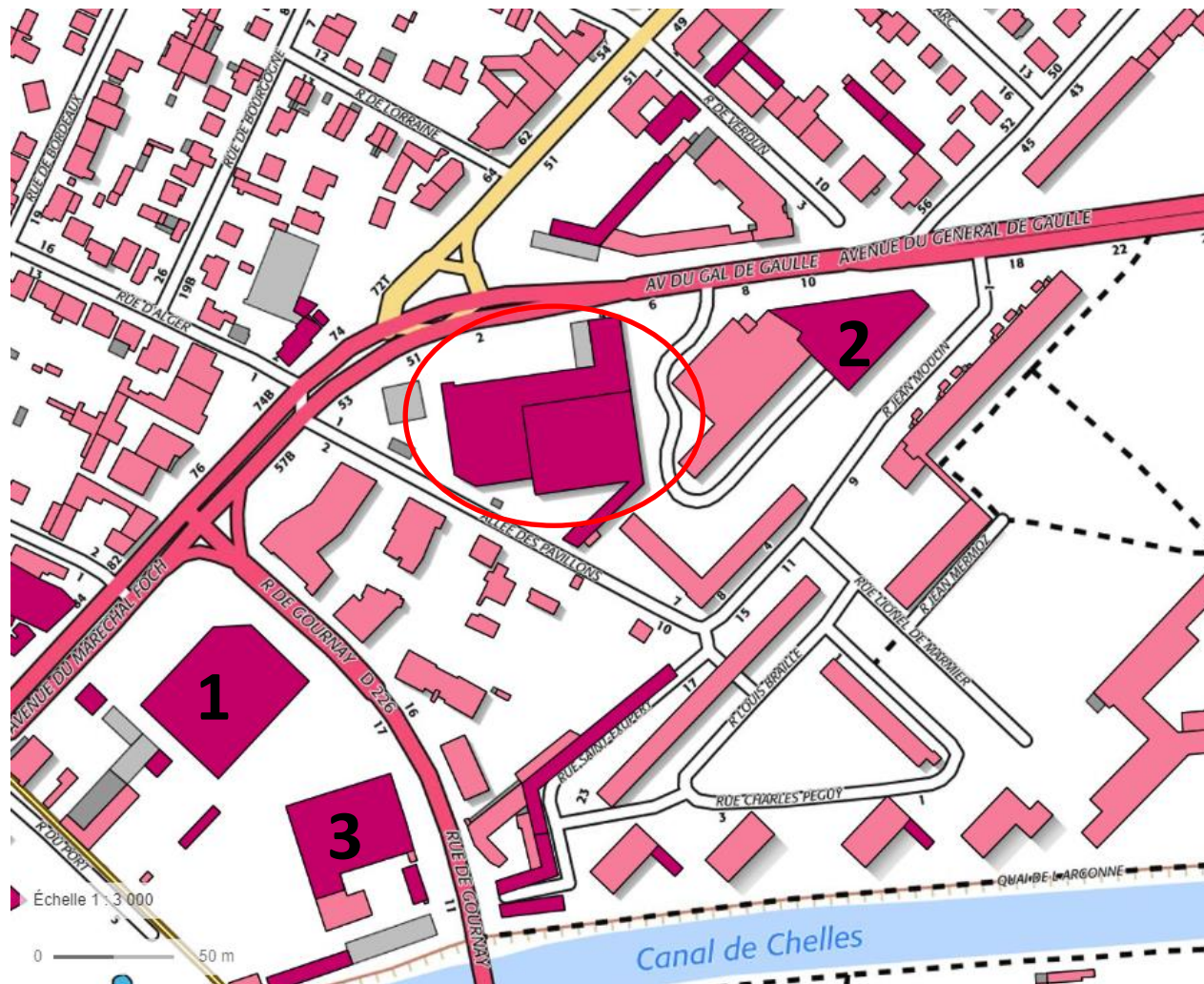


Vue proche depuis l'allée des Pavillons (18/10/18)



MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'OEUVRE	PAYSAGISTE	PROJET	DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE	25 Sept. 2018
	 26-30, rue du Pont Hardy - 77400 LAGNY-SUR-MARNE tél : 01 64 02 13 69 fax : 01 64 30 50 56	 Atelier Alice Tricon Jardins / Paysages Atelier / 7 rue Paul Bert / 75011 Paris	Avenue du maréchal Foch 77500 CHELLES	Plan de masse	1/500

ANNEXE 5. PLAN DES ABORDS DU PROJET



- Services administratifs
- Lieu de culte
- Pratique sportive
- Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole
- Autre bâtiment
- Réservoir d'eau
- Barrage, dalle de protection, écluse ou pont
- Cimetière
- Construction remarquable

1 Automobiles - Citroën

2 Magasin Informatique & High-Tech – Biocoop –
Fitness parc

3 Syneos Béton

1 :



3 :



2 :



ANNEXE 6. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000



Sites NATURA 2000
(Directive Oiseaux)



Sites NATURA 2000
(Directive Habitats)